

Rapport d'analyse des propositions du Conseil citoyen

Le Conseil citoyen, une assemblée de 22 yverdonnoises et yverdonnois tirée au sort, a été chargé d'étudier la première version du Plan climat de 1^{ère} génération, de la questionner et d'y soumettre des propositions.

À l'issue d'un processus de délibération intégrant formation et audition d'expert·es, le Conseil citoyen a remis le 3 octobre 2022 ses propositions à la Municipalité d'Yverdon-les-Bains.

Le Conseil citoyen a accepté la quasi-totalité des actions proposées dans la version 1 du Plan climat (74 actions acceptées sur les 76 présentes dans la V1). 12 mesures ont été amendées, notamment dans le but de les préciser. En outre, le Conseil citoyen a voté sur 64 nouvelles propositions d'action, parmi lesquelles 53 ont été acceptées à la majorité et consignées dans son rapport. Les tableaux ci-dessous présentent en trame coloré les actions ayant obtenu 20 « oui ». Celles acceptées à l'unanimité sont mentionnées en gras.

Le présent rapport constitue l'analyse des propositions du Conseil citoyen pour le climat et les réponses que la Municipalité souhaite y apporter.

6 types de réponses sont proposées :

- **À INITIER**, lorsque la Ville souhaite initier des actions qui répondent à la proposition.
- **À RENFORCER**, lorsque la Ville a déjà initié des actions qui répondent en partie à la proposition.
- **À REFORMULER**, lorsque la Ville souhaite faire différemment et donc formuler autrement.
- **EN COURS**, lorsque la Ville a déjà initié des actions qui répondent à la proposition, ou a prévu de le faire (par exemple déjà validées ou incluses dans d'autres actions).
- **NON**, lorsque la Ville ne souhaite pas inclure l'action proposée.
- **HORS COMPÉTENCES**, lorsque la Ville n'a pas la compétence en la matière.

Pour la plupart des propositions des remarques étayent la réponse donnée. Pour certaines propositions qui sont « à initier », il n'y a pas nécessairement de réponse.

Les propositions dont les réponses sont « à initier » et « à renforcer » sont incluses dans le Plan climat de 1^{ère} génération, ainsi que les nouvelles formulations pour celle « à reformuler ».

1. Exemplarité			
N°	TITRE	Réponse	Remarques
EXE-BAT8	Équiper tous les bâtiments publics qui le peuvent de panneaux solaires d'ici 2026	En cours	<p>Cette action est déjà en cours. En effet, tous les bâtiments communaux dont le toit accepte les contraintes techniques des installations seront équipés d'ici fin 2026, grâce à des investissements d'Y-Solaire SA.</p> <p>En outre, cette proposition est déjà présente dans l'action EXE-BAT5.</p>

<p>EXE-BAT9 Devient EXE-BAT15</p>	<p>Équiper tous les bâtiments publics qui le peuvent par des systèmes de récupération de l'eau de pluie d'ici 2026</p>	<p>À reformuler</p>	<p>REFORMULATION PROPOSEE : Analyser la possibilité d'équiper les constructions publiques d'un système de récupération de l'eau. ⇒ Devient EXE-BAT15</p> <p>Action complémentaire à EXE13. Il serait intéressant de mener une étude sur la plus-value environnementale selon les types de bâtiments et les usages possibles de l'eau récupérée. Sur les nouvelles constructions, il peut être intéressant mais cela demande un dédoublement des conduites par exemple, avec des frais supplémentaires. Sur les anciennes constructions, il est plus difficile d'intervenir. Cependant, une analyse sera faite au cas par cas. L'utilisation de l'eau récupérée pour l'arrosage pourrait être à envisager.</p>
---	--	---------------------	--

2. Conditions cadres			
N°	TITRE	Réponse	Remarques
<p>CC8 Devient CC6</p>	<p>Définir des critères relatifs au climat afin d'attribuer une note climat aux investissements</p>	<p>À reformuler</p>	<p>REFORMULATION PROPOSEE : Tenir compte des enjeux climatiques dans les investissements de la Ville ⇒ Devient CC6</p> <p>De manière plus générale, il est pertinent de prendre en compte les enjeux de durabilité, car les enjeux climatiques ne tiennent pas compte des aspects sociaux par exemple.</p>
<p>CC9</p>	<p>Mettre sur pied un « observatoire citoyen du climat » pour impliquer les actrices et acteurs du territoire dans le suivi de la mise en œuvre du plan climat</p>	<p>À initier</p>	<p>REFORMULATION PROPOSEE : Mettre sur pied un « observatoire du climat » pour impliquer les actrices et acteurs du territoire dans le suivi de la mise en œuvre du plan climat</p> <p>Le terme « citoyen » est enlevé. Un observatoire du climat pourrait être créé comme une commission consultative et en incluant des représentant-es politiques ou associatifs.</p> <p>La médiation et la sensibilisation aux enjeux climatiques sont des éléments importants du Plan climat, abordé spécifiquement dans la thématique ACC (accompagnement au changement).</p> <p><u>Cette action</u> renforce et est complémentaire à ACC2. Le Conseil citoyen fait part d'un intérêt à s'impliquer davantage pour le climat et de sa</p>

			disponibilité à la consultation, lui-même ou par des démarches similaires qui impliquent la population.
--	--	--	---

3. Mobilité			
N°	TITRE	Réponse	Remarques
MOB11	Mettre en place une limitation de la vitesse de circulation à 20km/h (zone de rencontre) autour des écoles	À reformuler	<p>REFORMULATION PROPOSEE : Evaluer la mise en place de la limitation du trafic en zone 20 autour des écoles.</p> <p>Cette action est déjà en partie présente dans l'action MOB1. Une limitation est possible uniquement dans le cadre de ce que permet la LCR et l'OCR. En outre, il n'est pas systématiquement pertinent de mettre en place une zone de rencontre en face d'une école, car cela empêche de créer des passages piétons. Une zone 30km permet d'obtenir des dérogations à cet égard. Des plans de mobilité scolaire sont à prévoir.</p>
MOB12	Accélérer la mise en œuvre du Plan directeur de la mobilité douce	À renforcer	La création du service de la mobilité ainsi que l'arrivée prévue d'une personne en charge de la mobilité douce permettra de renforcer la promotion de la mobilité douce.
MOB13	Interdire certains accès à la ville aux véhicules trop polluants (critères à définir)	Hors compétences	<p>Actuellement pas de base légale pour définir ce qui est considéré comme véhicules trop polluants, ni pour interdire l'accès de véhicules officiellement homologués à des routes ouvertes à la circulation publique. Même lors des pics de pollution, dont l'alerte est donnée par le Canton, il n'est pas possible d'interdire (il est recommandé de ne pas utiliser de véhicules et de privilégier les transports publics).</p>
MOB14	Optimiser le réseau régional de TP pour les zones excentrées	À renforcer	<p>Pour les localités de Gressy et Sermuz, la Ville devra se coordonner avec le Canton, lequel est commanditaire de l'offre régionale. Pour les zones comme la plage et les rives, l'offre est à renforcer. Une ligne a récemment été dédiée à la desserte du Collège des Rives.</p>

MOB15	Accompagner le passage aux motorisations bas carbone pour les TP	À renforcer	Travys, en collaboration avec la Ville, a acheté quatre bus électriques qui seront mis en service à partir de décembre 2022. La Ville étant commanditaire de l'offre pour le réseau urbain, peut, en coordination avec Montagny-près-Yverdon et Cheseaux-Noréaz, encourager Travys à poursuivre la transition.
MOB16	Multiplier les espaces de stationnement sécurisés pour les vélos	À renforcer	Assurer un stationnement sécurisé favorise l'utilisation des vélos. Cette proposition rejoint les mesures du projet d'agglomération.
MOB17	Intégrer dans la réglementation communale des principes pour la réalisation d'abris à vélos sécurisés sur les parcelles privées	À initier	Possibilité de l'intégrer dans le cadre de la révision du règlement du PACom.
MOB18	Mettre en place des cours de conduite écologique et de conduite en zones mixtes (TIM – TP – vélos – piétons) ouverts à toute la population	À reformuler	REFORMULATION PROPOSEE : Faciliter l'accès à des cours de conduits écologique et de conduite en zones mixtes (TIM – TP – vélos – piétons) ouverts à toute la population Des cours de conduite sont proposés par des associations ou autres organismes. La Ville ne souhaite pas se substituer à ses organismes. Cependant, elle peut soutenir ces entités et en faciliter l'accès pour la population à ces cours déjà existants.
MOB19	Élargir les zones piétonnes au centre-ville	À reformuler	REFORMULATION PROPOSEE : Augmenter les zones piétonnes Il apparaît important de ne pas se limiter au centre-ville mais d'en étudier la possibilité de le faire dans les quartiers également. À prendre en compte dans le cadre de la Stratégie de mobilité durable.
MOB20	Renforcer l'offre en matière de livraisons à vélo (DringDring) en élargissant le nombre de partenaires (commerces, restaurants, ...) et en améliorant la communication	À renforcer	
MOB21	Encourager les trajets scolaires à pied ou à vélo (patrouilleurs, pédibus, vélo-bus) afin de limiter la problématique des déposes-minutes (parents-taxis)	À renforcer	À intégrer dans la mise en place de plans de mobilité scolaire (AAC10), prévus à partir de 2023.

MOB22	Favoriser le co-voiturage au sein des entreprises (plan de mobilité (inter-)entreprises)	À renforcer	De manière générale, favoriser le covoiturage et la mobilité douce, ainsi que la mise en place de Plan de mobilité des entreprises (ACC8). La canton a lancé une campagne et la Ville propose des aides pour les plans de mobilité des entreprises.
MOB23	Expérimenter des journées sans voiture (quelques dimanches par année), par exemple dans le cadre de manifestations/événements (slow-up)	À initier	Des fermetures partielles de circulation sont envisageables, en lien avec une manifestation. Cependant, une interdiction générale de circuler aux véhicules motorisés sur l'ensemble du territoire n'est pas possible. Cependant, une interdiction générale de circuler aux véhicules motorisés sur l'ensemble du territoire n'est pas possible. Des fermetures partielles sont à envisager lors de manifestations, en collaboration avec des associations locales par exemple pour utiliser autrement l'espace public.
MOB24	Mettre en place des campagnes de communication pour améliorer la cohabitation entre les usagers·ères de la routes (voitures, vélos, piétons, ...)	À renforcer	Des campagnes préventives de ce type sont menées, coordonnées au niveau cantonal ou ciblées au niveau régional.
MOB25	Accompagner la réalisation de la station de train Y-Parc par des aménagements/actions, en faveur de la multimodalité (P+R, stationnement vélo, ...)	À renforcer	Les aménagements en faveur de la multi-modalité sont planifiés dans le cadre de l'accompagnement à la réalisation de la halte.
MOB26	Effectuer un monitoring de la cohérence dans la mise en œuvre des actions <i>mobilité</i> du plan climat	En cours	Déjà incluse dans MOB10.

4. Energie			
N°	TITRE	Réponse	Remarques
EN14	Mettre en place un plan lumière afin de limiter la pollution lumineuse et économiser l'énergie (LED)	En cours	<p>Depuis 2009, la Ville d'Yverdon-les-Bains travaille sur le développement du concept d'éclairage dynamique, dans le but de réduire à la fois les coûts en énergie et la pollution lumineuse. Cet éclairage, s'enclenche sur détection de mouvements et permet par conséquent de réaliser plus de 60% d'économie d'énergie pour chaque lampadaire équipé.</p> <p>Aujourd'hui 75% des lampadaires de la Ville sont équipés. D'ici 2025, il est prévu que l'intégralité des luminaires le soient, permettant ainsi une économie d'environ 80% de l'énergie électrique par rapport à 2010</p>
EN15	Interdire l'éclairage des magasins le soir	À reformuler	<p>Eclairage des magasins: Actuellement aucune base légale ne donne une compétence communale pour interdire l'éclairage des magasins sur le territoire communal.</p> <p>Il est nécessaire de suivre l'évolution possible du cadre législatif en raison de la situation de crise énergétique et de faire du lobby en collaboration avec les autres communes.</p> <p>Enseignes lumineuses: La Commune pourrait envisager de statuer sur les enseignes lumineuses.</p> <p>REFORMULATION PROPOSEE : limiter les horaires d'éclairage des enseignes lumineuses et inciter les magasins à réduire l'éclairage des vitrines</p>
EN16	Interdire le chauffage des terrasses des cafés-restaurants	Hors compétences	<p>La base légale est cantonale (RLVLEne). L'article 51 stipule que les chauffages en pleine air sont admis s'ils exploitent exclusivement des énergies renouvelables. Si les chauffages sont donc admis par le droit cantonal (conditions de l'al. 1), il en découle que la commune ne pourrait pas être plus restrictive, en application du principe du respect de la hiérarchie des normes.</p>
EN17	Réglementer de manière plus rigoureuse l'utilisation et l'achat de climatisation. Mise en conformité lors du permis de construire	Hors compétences	<p>Celles-ci sont déjà interdites dans les nouvelles constructions. Cependant, il n'est pas de compétences communales d'en interdire la vente.</p>

5. Bâtiment			
N°	TITRE	Réponse	Remarques
BAT3	Valoriser les locaux vides en ville	À initier	Pour certains locaux appartenant à la Ville des valorisations sont en cours, en particulier pour les locaux scolaires et associatifs.
BAT4	Accorder des soutiens plus importants pour l'utilisation de matériaux d'isolation naturels	À renforcer	REFORMULATION PROPOSEE car aujourd'hui il n'y pas de soutiens et il serait intéressant de ne pas se limiter uniquement à l'isolation "Etudier la mise en place de mécanismes de promotion et soutien à l'utilisation de matériaux durables" Une réflexion est en cours au sein de l'administration communale pour encourager l'utilisation de matériaux durables.
BAT5	Renforcer la réglementation en matière d'isolation des bâtiments	À renforcer	Pertinence d'étudier les possibilités réglementaires pour accélérer les rénovations du parc immobilier
BAT6	Établir un diagnostic énergétique de l'ensemble du parc de bâtiments de la commune	En cours	Action déjà présente dans la EXE-BAT1. Le diagnostic énergétique fait partie intégrante de la rénovation des bâtiments. Le travail est en cours.
BAT7	Conditionner l'octroi de permis de travaux des bâtiments très énergivores à la réalisation de rénovations énergétiques	Hors compétences	En complément au Canton, la Ville propose des subventions pour la rénovation des bâtiments. Cependant, elle n'a pas la compétence de conditionner des travaux de rénovation.
BAT8	Évaluer la mise en place d'une réglementation fixant le "zéro net" de consommation pour toute nouvelle construction	Hors compétences	Actuellement pas de base légale pour exiger que toute nouvelle construction doive atteindre le zéro net. Suivre les évolutions et envisager par exemple un encouragement de ce type de construction, via des allègements.

7. Santé et protection de la population			
N°	TITRE	Réponse	Remarques
POP4	Mieux informer la population (de manière rassurante) sur les choses positives menées par la Ville au sujet du climat et sur les plans d'action en cas de crise (risques naturels)	À renforcer	
POP5	Mettre en place un cadre et soutenir des initiatives favorisant la solidarité, les rencontres et les groupes de parole en lien avec les changements climatiques	À initier	À tenir compte dans la cadre de la sensibilisation et médiation sur les enjeux climatiques. ⇒ Déplacé sous ACC

8. Consommation			
N°	TITRE	Réponse	Remarques
CONSO4	Promouvoir une alimentation de qualité, locale, moins carnée, voire végétarienne, auprès de la population	À renforcer	Quelques campagnes de sensibilisation sur l'alimentation locale et de saison ont été menées (calendrier fruits et légumes de saison, festival de la graine à l'assiette). La thématique est toujours actuelle et importante.
CONSO5	Sensibiliser à une alimentation saine dans les écoles	À initier	Sensibiliser à une alimentation saine dans les écoles, en particulier par les critères de choix dans les appels d'offre de marchés publics en matière de restauration scolaire
CONSO6	Référencer et communiquer les lieux d'échange, de prêt, de deuxième main, vrac, etc... via le calendrier de collecte et/ou le site internet de la ville et/ou Rive Sud	À initier	STRID (périmètre de gestion des déchets du nord vaudois) propose quelques adresses sur son site internet: www.strid.ch/liens-utiles .
CONSO7	Augmenter les possibilités de tri dans la ville	À renforcer	Plus largement, sensibiliser à la réduction des déchets, car le meilleur déchet est celui qui n'est pas produit.

CONSO8	Contrôler, sensibiliser et accompagner les actrices et acteurs économiques dans la gestion de leurs déchets	Hors compétences	La gestion des déchets des entreprises est de compétence cantonale et des périmètres de gestion des déchets. Des sensibilisations peuvent être envisagées, comme envers toute la population.
CONSO9	Amender effectivement le « littering » et continuer à sensibiliser contre cette pratique (distribution de cendrier de poche, augmentation du nombre de poubelles/cendrier en ville)	En cours	Des amendes sont délivrées en cas de littering et une sensibilisation se fait régulièrement.
CONSO10	Supprimer totalement les sacs et emballages plastiques dans les commerces locaux et les marchés	À reformuler	Une interdiction du plastique à usage unique ne peut intervenir que pour les activités ayant lieu sur le domaine public (objectif proposé). Pour les commerces et les marchés une sensibilisation et des incitations possibles pour les inviter à proposer des sacs réutilisables ou réellement compostables. REFORMULATION PROPOSEE : Encourager la suppression de sacs et emballages à usage unique
CONSO11	Mettre en place une stratégie communale contre le gaspillage alimentaire dans les restaurants et commerces (dons à des associations, méthanisation, système des « suspendus »,...)	À reformuler	REFORMULATION PROPOSEE : Sensibiliser la société civile au gaspillage alimentaire Des systèmes de distribution des invendus existent déjà. Il apparaît intéressant d'élargir à la population et de ne pas se limiter aux restaurants et commerces, pour lesquels les invendus représentent un coût à éviter. En outre, la collecte de lavures pour la méthanisation existe déjà. Le gaspillage alimentaire représente un coût financier pour les ménages, par exemple.

CONSO12	Encourager au « zéro déchet », en particulier en mettant en place de la vaisselle réutilisable	À renforcer	Promotion et subventions pour la vaisselle réutilisable sur les manifestations de toutes tailles, en étroite collaboration avec Ecomanif. Promotion également pour les repas à l'emporter.
CONSO13	Distribuer des bons (en fonction du revenu) dans les commerces locaux et écoresponsables	NON	Mécanisme juridiquement trop compliqué qui soulève des difficultés de mise en place et d'équité de traitements (voire une discrimination entre les commerces), plus globalement la politique sociale propose de prioriser les investissements dans des structures sociales et communautaires (par exemple crèche, uape, travail social de proximité, aide au logement, etc.).
CONSO14	Quantifier notre impact numérique/technologique sur le climat afin de mettre en place les actions adéquates – avec en premier lieu de la sensibilisation sur le sujet	À initier	Le Conseil citoyen a relevé que les impacts liés aux numérique et à la technologie ne sont pas abordés dans le Plan climat. Les impacts du numérique et de la technologie sont importants, mais ils n'avaient été estimés comme prioritaire pour cette première génération.
CONSO15	Mettre en place des coaching familles pour réduire les déchets	À initier	En lien avec AAC1, car accompagner sur les différents domaines d'impacts climatiques. La campagne Eco-logement est en cours depuis quelques années pour conseiller les locataires sur l'efficacité énergétique, possibles synergies à étudier.

OBJECTIF	Zéro vaisselle jetable (manifestations, vente à l'emporter) d'ici 2026	À reformuler	La vente à l'emporter n'est pas de compétences communales. Des sensibilisations sont possibles et une action dans ce sens avait déjà été mises en place. REFORMULATION PROPOSEE : Zéro vaisselle jetable pour les manifestations d'ici 2026
-----------------	--	--------------	---

11. Accompagnement au changement			
N°	TITRE	Réponse	Remarques
AAC12	Mettre en place des actions de communication ciblées pour promouvoir les possibilités de subvention existantes à la ville	À renforcer	Simplifier la phrase par: Mettre en place des actions de communication ciblées pour promouvoir les subventions proposées par la Ville
AAC13	Organiser des formations aux enjeux climatiques pour tous les âges (ateliers, école en forêt, ferme pédagogique)	À initier	En renforcement à AAC1. Pour information, l'école en forêt se fait déjà dans plusieurs établissements ainsi que des visites à la ferme.
AAC14	Assurer un suivi précis et régulier de l'atteinte par les entreprises des critères fixés par la ville (plan climat, plan mobilité, etc...)	Hors compétences	Pas de base juridique pour imposer des objectifs climatiques aux entreprises. L'action AAC3 est sur base incitative.
AAC15	Taxer les entreprises qui ne se fixent pas au moins un minimum d'objectifs à atteindre en matière climatique.	Hors compétences	Pas de base juridique pour imposer des objectifs climatiques aux entreprises. L'action AAC3 est sur base incitative.

AAC16	Maintenir voire augmenter les manifestations festives et positives en lien avec le climat (inviter des personnalités populaires)	À renforcer	
AAC17	Encourager et accompagner la création de locaux de réparations en tout genre	À renforcer	
AAC18	Créer un « bureau de l'imagination » permettant aux habitant·es de transmettre à la ville leurs questions et idées en matière de lutte contre les changements climatiques	À initier	
AAC19	Pérenniser les démarches participatives, comme le Conseil citoyen pour le climat	À renforcer	

Réponses aux amendements

Mobilité			
N°	TITRE	Réponse	Remarques
MOB1*	Adopter une stratégie visant à réduire les vitesses de circulation (30km/h dans le centre, notamment) et favoriser la cohabitation entre les modes (afin de limiter les nuisances sonores et valoriser l'espace public)	Acceptée en partie	<p>REFORMULATION PROPOSEE Mettre en œuvre la stratégie visant à réduire les vitesses de circulation et favoriser la cohabitation entre les modes (afin de limiter les nuisances sonores et valoriser l'espace public)</p> <p>La réduction des vitesses est à étudier au cas par cas, car elle peut se réduire à 30 km/h mais aussi à moins.</p>
MOB5*	Rendre attractifs les transports publics pour toutes et tous (homogénéisation, accessibilité, fréquence) et les rendre plus abordables (subventions ciblées)	Acceptée	

MOB8	Garantir la mise en œuvre des actions 3.2 et 3.3 SDME décrites dans le plan d'actions de la mobilité électrique (actions déjà validées)	Reformulation	<p>REFORMULATION PROPOSEE pour éclaircir</p> <p>Garantir le déploiement d'une infrastructure de recharge publique suffisante dans les zones sous responsabilité communale ainsi que le financement, la construction et la gestion de l'infrastructure de recharge publique dans les parkings concédés (mesures 3.2 et 3.3 de la stratégie de mobilité électrique)</p>
MOB9	Établir une vision globale de mobilité électrique (vélo, marchandise, voiture) intégrant la notion d'approvisionnement électrique 100% renouvelable local	Acceptée en partie	<p>REFORMULATION PROPOSEE</p> <p>Établir une vision globale de mobilité électrique (vélo, marchandise, voiture) intégrant la notion d'approvisionnement 100% renouvelable</p> <p>L'approvisionnement électrique renouvelable fait partie de la thématique énergie, dont c'est l'un des objectifs clés ! est la part d'énergie renouvelable. La notion d'énergie électrique 100% renouvelable et locale pose question de la définition du périmètre dans lequel elle peut être produite. (Ville, Canton, CH). La notion de renouvelable prime sur la zone production.</p>

Energie			
N°	TITRE	Réponse	Remarques
EN2*	Concrétiser la création de la société Ysolaire SA dédiée au développement du solaire photovoltaïque et toute autre innovation dans l'énergie solaire	Acceptée	Acceptation dans le sens d'élargir à la production solaire et vu la création officielle et récente de YSolaires, proposition d'adaptation par : Maximiser la production solaire sur le territoire communal (en partie via Y-Solaire SA)
EN6*	Intégrer des prescriptions sur l'énergie dans la réglementation fondamentale (à l'échelle du bâtiment et/ou des quartiers) et privilégier le principe de récompenses des « bonnes » initiatives	Acceptée	

Ressources naturelles			
N°	TITRE	Réponse	Remarques
RN4	Développer une stratégie communale complète (et plus spécifique que celle du Canton) pour lutter contre les espèces exotiques invasives, renseigner et inciter les propriétaires à la plantation d'espèces indigènes	Acceptée	

Consommation			
N°	TITRE	Réponse	Remarques
CON1*	Promouvoir une alimentation saine, variée , de saison et locale auprès de la population	Acceptée	

Exemplarité			
N°	TITRE	Réponse	Remarques
EXE12*	Garantir une alimentation saine, de saison et végétarienne dans la restauration collective et les apéritifs de la ville	Reformulation	En lien avec CON4, proposition de reformulation : Promouvoir et offrir une alimentation de qualité, locale, de saisons, moins carnée, voire végétarienne, dans la restauration collective et les apéritifs de la ville

Accompagnement au changement			
N°	TITRE	Réponse	Remarques
AAC1*	Mettre en place une sensibilisation/médiation sur le climat ainsi que sur la surconsommation (avec des communications régulières)	Reformulé	La consommation est traitée par une thématique ad hoc dont l'un des objectifs clés est de "promouvoir les habitudes de consommation tournées vers l'essentiel" Proposition de rajouter sous cette thématique consommation, l'action: REFORMULATION PROPOSEE Mettre en place des sensibilisations sur une consommation de qualité et raisonnée
AAC2	<i>ORIGINE : Mettre en place un guichet d'information climat pour la population</i> Mettre en place une antenne d'information climat pour communiquer à la population les services que la ville propose en la matière	Non	Le guichet peut être tant physique que virtuel. Le Conseil citoyen estimait que le mot guichet était uniquement physique, mais dans l'administration ce mot est plus parlant, car il y a un projet de guichet unique (virtuel et physique). Mettre en place un guichet d'information « climat » à destination de la population

AAC4	Développer un programme de subventions climat pour les individus, les entreprises et les associations	Acceptée	
AAC5	ORIGINE : Renforcer les subventions en faveur de la mobilité durable Renforcer les subventions en faveur de la mobilité douce et des transports publics	Acceptée	
AAC10	Mettre en place des plans de mobilité scolaire et assurer la sécurité des itinéraires des écolier·ères (avec un accent sur la mobilité douce)	Acceptée	

Réponses aux refus du conseil citoyen

N°	TITRE	OUI	NON	ABST.	Remarques
MOB8	Garantir la mise en œuvre des actions 3.2 et 3.3 SDME décrites dans le plan d'actions de la mobilité électrique (actions déjà validées)	9	5	8	Les mesures concernant la mobilité électrique présentes dans la V1 n'ont pas été acceptées n'ayant pas recueillis au moins 12 « oui ». Une partie des membres du Conseil citoyen estime que la mobilité électrique soulève de nombreuses questions et qu'elle n'est pas forcément une solution à prioriser.
MOB9	Établir une vision globale de mobilité électrique (vélo, marchandise, voiture) intégrant la notion d'approvisionnement électrique 100% renouvelable local	11	7	4	Cependant, la Ville estime que la mobilité électrique doit être considérée comme alternative à une mobilité à énergies fossiles.